

«La plupart des assistés sociaux refuseraient un emploi au salaire minimum à cause des avantages qu'ils perdraient»

Tel est le titre provocateur d'un récent article, mais de quoi est-il question?

Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale avait mandaté Léger Marketing à l'hiver 2008 afin de réaliser une étude qualitative auprès d'une infime minorité de prestataires qui présentaient des obstacles importants pour leur insertion en emploi. La Presse a rendu publique des données tirées de cette enquête. Le titre (choisi parmi un des nombreux énoncés de l'enquête) permet de renforcer la mauvaise réputation des personnes prestataires de l'aide sociale. L'attention, que l'on devrait porter au résultat de l'étude, focalise sur cet élément placé hors du contexte de l'ensemble de l'enquête.

L'enquête visait à documenter le ministère sur la perception et l'opinion des personnes à l'égard des diverses mesures d'Emploi-Québec. Cette enquête a été réalisée sur un échantillon aléatoire de 67 personnes provenant de 3 régions du Québec et divisé en trois groupes. Les groupes représentaient trois catégories de prestataires 1) ceux qui ont participé à des mesures au cours des six derniers mois 2) ceux qui ont participé à des activités d'aide à l'emploi au cours des deux dernières années 3) ceux qui n'ont pas participé au cours des deux dernières années.

Nous avons pris connaissance des résultats de l'étude. Plusieurs constats ressortent de ce sondage comme des problèmes d'accessibilité et d'admissibilité (manque de place et de financement, critères d'exclusion en raison de l'âge, de la scolarité, d'un emploi récent) l'insuffisance de fonds (rémunération insuffisante en terme d'allocation de participation ou de salaire) le manque de reconnaissance des acquis, de l'expérience et la formation qui est non transférable et non reconnue, la non pérennité des emplois (à la fin de la mesure ou du programme, l'employeur n'a pas d'obligation ou les moyens financiers pour le faire), le manque de protection sociale, l'exclusion aux lois du travail, la formation qui est offerte ne tient pas compte des intérêts, habilités, aptitudes mais est une réponse aux besoins de la main-d'œuvre.

Cela nous démontre, comme il est facile par un simple titre, de perpétuer des préjugés tenaces plutôt que de mettre de l'avant les autres propos des personnes contenues dans le document. Le résultat global parle d'un faible taux de satisfaction sur le long terme. Les mesures et les programmes sont décrits comme occupationnels, à court terme avec un retour à la case départ. Les personnes souhaitent autre chose. En fait, je vais terminer mon texte avec un titre révélateur contenu dans le document *«Les gens veulent un emploi et non un programme»*

Manon Brunelle
Illusion-Emploi

Groupe de défense et de promotion des travailleuses et travailleurs non-syndiqués